

Lutte contre l'exclusion

L'évaluation des politiques sociales, un exercice délicat

Stratégie

Déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'utilité d'une politique publique, tels sont les objectifs de l'évaluation. Celle-ci consiste à identifier la stratégie, à collecter et à analyser les informations puis à émettre des préconisations.

Participation

Les bénéficiaires d'une politique sociale doivent être associés à son évaluation. Leur participation est primordiale. Mais cette évidence ne va pas sans entraves, tant il est difficile de recueillir la parole des personnes exclues et fragiles.

Amélioration

L'évaluation doit aboutir à une amélioration des dispositifs ou des politiques sociales. C'est là tout l'enjeu! Ne pas laisser dormir les rapports dans un tiroir, mais faire en sorte que les élus s'en saisissent telle une opportunité menant au changement.

Présentée en septembre 2018, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est imprégnée par l'esprit de l'évaluation. Elle en utilise le langage. Elle «sera porteuse d'exigences d'évaluations scientifiques pour développer la culture par la preuve», peut-on lire dans son introduction. Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, précise: «La stratégie sera évaluée à trois niveaux. Elle comporte déjà, pour chaque mesure, des indicateurs de suivi à renseigner à l'échelle nationale. Ensuite, nous allons élaborer, avec les collectivités, des indicateurs territorialisés afin de mesurer l'impact des décisions. Enfin, nous souhaitons faire évaluer massivement la stratégie par les bénéficiaires.» Le défi est lancé. Les départements et les métropoles ayant contractualisé avec l'Etat pour la mise en œuvre du plan «pauvreté» devront, par là même, s'engager à mesurer les impacts des nouvelles politiques. Sont-ils prêts pour ce challenge?

UN CONCEPT RÉCENT

En France, la culture de l'évaluation arrive dans les années 1990 sous l'impulsion de la Commission européenne, désireuse de connaître l'utilisation des fonds structurels européens. Au sein des collectivités territoriales, les régions sont logiquement

pionnières en matière d'évaluation. Dans le domaine des politiques sociales, le code de l'action sociale et des familles oblige les départements, depuis 2005, à évaluer tous les cinq ans leurs quatre schémas d'organisation sociale et médicosociale: enfance et famille; insertion; personnes âgées; personnes handicapées.

INÉGALITÉ TERRITORIALE

Selon Pierre Savignat, président honoraire de la Société française de l'évaluation (SFE), cette obligation n'est cependant pas toujours respectée. «Il existe une inégalité territoriale et un manque de culture sur l'intérêt de l'exercice», témoigne-t-il.

De son côté, François Moulère, directeur associé «secteur public» du cabinet Eneis by KPMG et secrétaire général de la SFE, nuance: «Si l'on considère l'évaluation comme le compte rendu de la réalisation des politiques publiques, oui, il y a une culture de l'évaluation au sein des départements, avec une collecte de connaissances sur les questions sociales. Mais si l'on parle d'une évaluation exigeante qui mesure les effets et les impacts d'une politique publique sur la population d'un territoire, alors les collectivités apparaissent peu outillées pour conduire de telles démarches.»

En dépit de ces constats, les bonnes pratiques se développent ici et là. Et la culture de l'évaluation fait son chemin dans les collectivités. ▣



Une démarche complexe à appliquer au domaine du social

Assez récente en France, l'évaluation des politiques sociales se heurte à des difficultés inhérentes à la spécificité du secteur social et à la contrainte budgétaire que connaissent les collectivités.

L'évaluation des politiques publiques a été mise en œuvre pour la première fois sous l'administration de Lyndon B. Johnson dans les années 1960, dans le cadre du déploiement de la Great Society, vaste programme politique à visée sociale. «Le président américain développe l'évaluation pour justifier la pertinence de son intervention sociale. Ce souci de légitimation ne va jamais quitter l'évaluation des politiques sociales», raconte Karine Sage, évaluatrice à Quadrant conseil.

Dans son «Baromètre 2014 de l'évaluation des politiques publiques en France», la Société

française de l'évaluation (SFE) pointe un fait intéressant: sur les 119 évaluations recensées entre 2007 et 2013 dans le domaine de la politique de la ville, 90% portent sur son volet social, alors que le volet «rénovation urbaine» représente des montants alloués autrement plus conséquents. Les politiques sociales souffrent de ce déficit de légitimité que l'évaluation vient pallier.

LE SOCIAL SE MESURE MAL

«Dans le social, il n'est pas aisé de démontrer le lien entre la causalité d'une action politique et ses résultats», témoigne Karine Sage. A titre d'exemple, lorsque le chômage diminue sur un territoire, il est complexe de prouver que cette baisse résulte de telle politique de l'emploi ou de l'installation d'une nouvelle entreprise. L'autre dif-

ficulté découle de la multitude d'acteurs.

Dans le cadre d'une évaluation globale de sa politique de l'habitat, menée par le département du Puy-de-Dôme en 2015-2016, les évaluateurs ont dû interroger toutes les parties prenantes: cinq services départementaux, onze acteurs de l'habitat parmi lesquels des bailleurs sociaux ou privés, des agences d'urbanisme, des associations de propriétaires, sept intercommunalités. «Les interventions se superposent. Il est difficile de faire le tri. Dans un tel cas, une bonne évaluation ne consisterait pas forcément à dire que tel ou tel dispositif fonctionne ou pas, mais à réinterroger les partenariats et les collaborations», note Karine Sage.

LE CONTREFACTUEL INADAPTÉ

«On ne sait pas construire d'indicateurs de résultats significatifs en termes quantitatifs dans le champ social», estime Anne Sadoulet-Mazurel, membre de la SFE et responsable de la mission régionale et interdépartementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie. A titre d'exemple, les questions de l'accès à l'emploi et au logement ne s'analysent pas de la même façon en Lozère ou à Lyon. «La contextualisation des indicateurs de résultats fait débat à chaque fois que l'on évalue une politique sociale», affirme Anne Sadoulet-Mazurel.

Pour mesurer l'impact d'une politique, les études randomisées – ou le contrefactuel – représentent un intérêt certain. Il s'agit de comparer les populations bénéficiaires

TÉMOIGNAGE



FLORENT GUEGUEN, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité

«Nous formons les personnes exclues à la prise de parole»

«Pour remédier à la difficulté d'organiser la participation des bénéficiaires des politiques sociales, le conseil consultatif des personnes accueillies ou accompagnées [CCPA] a été créé en 2010. Son objectif est de porter la parole des usagers dans le débat sur les politiques publiques et dans leur évaluation. La Fédération des acteurs de la solidarité accompagne huit conseils régionaux [CRPA]. Nous formons les personnes exclues à la prise de parole individuelle ou collective sur les politiques qui les concernent. Les outils de la participation des usagers existent, il faut que l'Etat et les collectivités s'en saisissent. Un département peut, par exemple, solliciter le CRPA lorsqu'il évalue son plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.»

QUESTIONS À...



P. MARAIS / LA GAZETTE

JORAN LE GALL, président de l'Association nationale des assistants de service social (Anas)

Que pensez-vous de l'évaluation des politiques sociales ?

Je suis très critique, notamment en ce qui concerne le contrat à impact social (lire p. 36). Dans le Nord, on va se fixer comme objectif de diminuer le nombre d'enfants placés. Nous visons un résultat plutôt que le sens d'une politique. La protection de l'enfance constitue une action qui se mesure sur le très long terme : comment l'enfant a été pris en charge pour devenir un adulte qui se porte bien. C'est très complexe. Il faut avoir une vision globale et ne pas se concentrer sur les indicateurs.

Peut-on évaluer le travail social ?

Le travail social, c'est la construction d'une relation, d'un lien. C'est un métier à pratique prudentielle. On réfléchit avant d'agir. Si on colle

à la procédure d'un dispositif, on risque de faire des dégâts. Peut-on dire que le taux de contractualisation avec les bénéficiaires du RSA est un indicateur de la qualité du travail d'un assistant de service social, alors qu'il y a des personnes en incapacité de contractualiser ? Cet indicateur ne dit rien sur l'accompagnement réalisé.

Quels indicateurs choisir pour évaluer le travail social ?

Comment parler d'efficacité dans un métier où l'une des qualités professionnelles est de prendre son temps avec l'autre ? Quant à la satisfaction de l'utilisateur, que dire d'une personne qui a des attentes énormes et qui est mécontente à la sortie d'un rendez-vous parce que le travailleur social a tenté de la ramener à la réalité ? Cela va se polariser sur la réponse d'un jour alors que, dans le travail social, on investit une relation humaine sur le long terme.

d'une politique à d'autres similaires sur lesquelles cette politique n'est pas appliquée. « Toutefois, ces méthodes peuvent être contestables éthiquement, puisqu'elles reviennent, par exemple, à priver des personnes d'un accompagnement social », explique Anne Sadoulet-Mazurel. Ces études peuvent être menées dans le cadre d'expérimentations, comme celle des « territoires zéro chômeur de longue durée », pour lesquelles ces méthodes d'évaluation sont prévues.

UN TEMPS LONG

Les effets des politiques sociales se mesurent dans la durée, ce qui implique des moyens financiers que les collectivités territoriales n'ont pas toujours. « Ainsi, dans le domaine de la protection de l'enfance, il faut suivre des cohortes de jeunes pendant trois à cinq ans

à la sortie de l'aide sociale à l'enfance [ASE] pour obtenir des résultats probants sur l'efficacité du dispositif. Sinon, on reste dans l'impressionnisme », estime Pierre Savignat, président honoraire de la SFE.

Quant à Florent Gueguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité, il rappelle l'ambition de la stratégie nationale qui est de prévenir la « reproduction de la pauvreté ». « Pour mesurer sa réussite, il faudrait faire des études sur les générations suivantes », constate-t-il (lire p. 32). Ce temps long ne coïncide pas avec le temps politique, rythmé par les mandatures. Les experts s'accordent à dire que les édiles ne voient pas toujours l'utilité de l'évaluation. François Moulère, directeur associé « secteur public » du cabinet Eneis by KPMG, plaide pour une formation des élus locaux.

Du point de vue de Gwendoline Lions, cheffe du service « modernisation, accompagnement et pilotage » du département des Côtes-d'Armor : « Il faut s'appuyer sur les usagers dans l'évaluation des politiques sociales. Seuls les bénéficiaires de telle ou telle politique peuvent attester de son utilité. »

RÉALITÉS SENSIBLES

Or, dans le social, on touche à des réalités individuelles sensibles. Il peut s'avérer compliqué de recueillir la parole d'un enfant en danger ou d'un sans-abri. « La collecte de l'information doit être éthiquement impeccable », prévient Karine Sage. L'autre difficulté résulte de la nature du travail social. « On ne sait pas l'évaluer car on est dans le relationnel. On ne sait pas ce qui fait qu'une personne s'en sort ou pas », résume Anne Sadoulet-Mazurel. ▣

131

évaluations

des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion ont été menées, 78 dans le champ de l'action sociale et médicosociale, et 28 dans le domaine de l'enfance et de la famille, sur un total de 1200 évaluations des politiques publiques entre 2007 et 2013.

Source : « Baromètre 2014 de l'évaluation des politiques en France » de la SFE, établi sur une base déclarative.

Les trois étapes à respecter pour une évaluation complète

Évaluer un contexte avant la conception d'un programme, en cours de réalisation ou une fois celui-ci achevé : tels sont les trois moments auxquels correspondent différents types d'évaluation. Qui sont bien sûr complémentaires...

Le choix du moment d'une évaluation est important et chacun des types d'évaluation comporte ses avantages, même si, selon Karine Sage, évaluatrice à Quadrant conseil, il existe une porosité entre les différents types d'évaluation et leur définition.

01 Évaluation ex ante

Portée essentiellement sur l'analyse du contexte, l'évaluation ex ante contribue à concevoir une politique pertinente et cohérente. «Ce type d'évaluation est utile car il sert de point de comparaison entre l'avant et l'après. Il permet d'obtenir la preuve ferme et définitive», observe Michèle Pasteur, directrice générale de l'Agence nouvelle des solidarités actives.

Le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a envisagé de remplacer ses deux schémas départementaux «personnes âgées» et «personnes handicapées» par un

Le bon calibrage

L'Agence nouvelle des solidarités actives plaide pour la juste évaluation. Les études «quantitatives» et «économétriques» sont utiles, cependant elles coûtent cher. Celles qualitatives s'avèrent adaptées au secteur social mais sont parfois délicates à mener. Les évaluations combinent souvent ces méthodes. Il faut les calibrer en fonction du projet. En tout état de cause, l'évaluation peut invalider un programme. Elle implique une prise de risque et exige de l'humilité de la part des services et des élus.

seul schéma «autonomie 2019-2023». En 2018, il a mené une évaluation ex ante sur les attentes et les besoins des publics. «Nous avons interrogé près de 1000 usagers de l'ensemble du territoire sur leur vécu quotidien, la manière dont ils ressentent les services publics et les prestations proposées, sur leur situation budgétaire, leur mobilité, témoigne Gilles Alfonsi, directeur adjoint de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation. Systématiquement, nos préconisations concernent à la fois les orientations politiques, la mise en œuvre opérationnelle, les pratiques professionnelles et les partenariats.»

02 Évaluations à mi-parcours et in itinere

Pratiquer l'évaluation en cours de route aide à répondre à deux questions: le programme se déroule-t-il comme prévu ou, s'il dévie, comment y remédier? Quels enseignements peut-on en tirer pour préparer le programme suivant? Les

évaluations in itinere sont moins fréquentes que celles dites «à mi-parcours» car elles supposent des études tout le long d'un programme, et sont donc très coûteuses.

Fin 2015, la ville de Strasbourg (279300 hab.) a clôturé l'évaluation à mi-parcours du dispositif de la cellule de coordination des aides financières individuelles (CCAFI). Composée de sept partenaires (la caisse d'allocations familiales, l'assurance maladie, la ville, le département et les associations caritatives), cette cellule octroie des aides exceptionnelles aux ménages pauvres. «Grâce à une étude de cohorte, nous avons constaté que 50% des ménages ayant bénéficié d'une aide exceptionnelle n'ont pas eu recours à une aide de la ville dans les vingt mois suivant l'attribution. Le dispositif est utile», assure Olivier Causse, chargé d'observation et d'évaluation des politiques sociales à la ville et à l'eurométropole de Strasbourg. Une analyse plus fine a permis de créer, notamment, une continuité entre l'aide CCAFI et le fonds solidarité logement, aujourd'hui compétence de l'eurométropole.

En 2016, le conseil départemental de la Moselle, qui évaluait tous les ans son schéma «enfance, jeunesse, famille 2013-2018», a confié au cabinet Eneis by KPMG une évaluation in itinere du volet «protection de l'enfance». En plus des professionnels, 58 familles accompagnées et 265 enfants placés ont été interrogés. «Il existe peu d'évaluations en protection de l'enfance, car ce sont des enquêtes complexes, délicates et lourdes à mener»,

Une internalisation croissante

Même si l'évaluation reste majoritairement confiée à l'extérieur, toutes administrations confondues, la Société française de l'évaluation pointe, dans ses baromètres de 2014 et de 2016, une tendance à l'internalisation. Celle-ci semble se confirmer au sein des collectivités et s'explique par deux raisons: le coût des évaluations externalisées et la volonté d'acculturer les équipes à la démarche évaluative. Ainsi, la Seine-Saint-Denis, le Finistère, les Côtes-

d'Armor ou Strasbourg emploient désormais des évaluateurs à temps plein. Dans le Puy-de-Dôme, en plus de deux évaluateurs dédiés, la direction générale sollicite des agents volontaires et les forme à l'évaluation. Objectif: faire de l'évaluation une mission transversale. Cette tendance est louable mais nuit à l'objectivité du processus. Pour remédier à ce problème, le Finistère recourt à un expert externe pour présider le comité de pilotage de chaque évaluation.

Grenoble (Isère) 158 200 hab.



PATRICK SÉRIS, responsable de la mission «évaluation des politiques publiques»

La ville a eu recours à l'externalisation afin de garantir l'objectivité de son action «EJM»

Début 2018, la ville de Grenoble a mis en place une action expérimentale de deux ans avec l'objectif de développer l'accès au droit au logement opposable et au droit à l'hébergement opposable: l'équipe juridique mobile (EJM). Composée de travailleurs sociaux, d'une «pair-aidante», d'avocats et d'étudiants en master 2 de la faculté de droit de Grenoble, l'EJM a pour mission d'aller vers ces publics très exclus et de les accompagner, si besoin, dans leurs recours gracieux ou contentieux.

La collectivité a décidé de réaliser une évaluation externe in itinere, dès le début du projet, en faisant appel au cabinet Quadrant conseil. Par ailleurs, la Fondation Abbé-Pierre, intéressée par l'éventuel essai sur d'autres territoires,

a cofinancé l'évaluation au budget global de 44 000 euros. «Démarrer une évaluation en même temps que le projet représente des atouts: elle contribue à la conception même et au réajustement du projet. Les travailleurs sociaux ont, par exemple, bénéficié d'une formation et nous avons pu nous rendre compte en temps réel si elle a été utile», estime Karine Sage, de Quadrant conseil. Patrick Sérís, responsable de la mission «évaluation des politiques publiques», explique le choix de l'externalisation: «Recueillir le point de vue des bénéficiaires sur l'utilité et l'efficacité de l'EMJ nécessitait la garantie d'une évaluation objective. De plus, il s'agit d'un sujet très sensible entre Etat et collectivités.»

Contact

Patrick Sérís, 04.76.76.34.02.

relève Stéphane Durin, directeur associé «secteur public» du cabinet Eneis by KPMG. L'objectif de l'évaluation a été, entre autres, de mesurer la qualité de l'accueil des enfants placés et la place réelle des familles. Le département a suivi les nombreuses préconisations. Le «projet pour l'enfant», une démarche clé selon les professionnels et les familles, a été généralisé à toutes les mesures administratives et judiciaires. Un référentiel pour les travailleurs sociaux a été rédigé afin de les aider, à partir des besoins des enfants, à bâtir des relations de confiance avec les familles. Une instance représentative des parents a été créée et siège au comité de pilotage du schéma départemental. La parole des adolescents placés a conduit les professionnels à prendre conscience de leur autonomie accrue. Ils seront désormais représentés par une instance présente dans le futur schéma.

De 25 000 à 60 000 €

Tel est le coût d'une évaluation externalisée, en fonction de la durée et des méthodes pratiquées, selon le cabinet Eneis by KPMG. Ce coût conduit de plus en plus de conseils départementaux à internaliser le processus. Au risque de perdre en objectivité.

03 Evaluation ex post

En 2018, le département du Finistère a mené une évaluation de l'accompagnement social des allocataires du RSA. «Nous l'avons inscrite dans le programme d'évaluation ex post. Cependant, s'agissant d'un dispositif en place, elle peut être assimilée à une évaluation à mi-parcours», assure Emmanuel Quéré, directeur de l'audit, de l'évaluation et du contrôle de gestion, illustrant la porosité entre les définitions des évaluations.

Le Finistère a décidé de conduire cette démarche car le nombre de bénéficiaires en accompagnement social a doublé depuis 2008, s'établissant à près de 5 000. «Nous avons constaté que l'insertion fonctionne mieux quand le premier rendez-vous est proposé très tôt dans le parcours. Nous avons également relevé que l'offre d'activités annexes est inégale et peu lisible»,

témoigne Aude Jourdan, directrice «insertion, emploi, logement et développement». Un référentiel d'accompagnement social est en cours de rédaction, mettant l'accent sur «l'aller vers». «Nous ne sommes pas pris au dépourvu par le plan pauvreté», ajoute-t-elle.

L'évaluation ex post semble la plus adaptée à des dispositifs limités dans le temps. Ainsi, en 2017, l'Ille-et-Vilaine a évalué son programme de cinq habitats regroupés, consacrés aux personnes âgées et handicapées, existant depuis 2012. L'objectif: rédiger un cahier des charges plus cohérent et efficace pour un futur programme. Parmi les conclusions: la proximité des logements en habitat regroupé des transports et des services publics, l'intégration du projet dans un partenariat local. Les préconisations ont été prises en compte dans la rédaction du nouveau cahier des charges. ▣

Une question de rentabilité

L'évaluation joue un rôle clé dans les contrats à impact social (CIS), ces produits financiers qui visent à faire financer des actions à portée sociale par des investisseurs privés, et qui sont très décriés par les acteurs sociaux.

01 En quoi consistent les contrats à impact social ?

Lancés en France en 2016 par Martine Pinville, alors secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire (ESS), les contrats à impact social (CIS) s'inspirent des « Social Impact Bonds » anglo-saxons et visent à attirer les investisseurs privés. Ce nouvel outil de financement de l'innovation sociale repose sur un partenariat entre divers acteurs : un porteur de projet, un ou des investisseurs privés, un payeur in fine (l'Etat, une collectivité territoriale, une fondation), un évaluateur indépendant. Dans le cadre d'un projet ou d'une expérimentation, un objectif est fixé par le payeur final. Les investisseurs qui ont permis de lancer le dispositif sont rémunérés en fonction de la réalisation des objectifs, validée par l'évaluateur. Le rendement peut aller de 0 à 6%.

A titre d'exemple, soutenue par le conseil départemental du Nord, l'association La Sauvegarde du Nord avait l'intention de signer un CIS. Elle s'était donné pour objectif de réduire le taux de placement des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Pour cela, elle avait besoin de dix travailleurs sociaux supplémentaires pour renforcer l'accompagnement des familles en difficulté, un besoin financier estimé à 1,4 million d'euros sur trois ans. Si le taux moyen de placement recule de 1 point sur le département, ce sont 100 à 200 placements évités en trois ans, soit une économie de l'ordre de 4 à 8 millions d'euros pour le département. D'autres départements ont été séduits pas la démarche, comme la Gironde ou la Loire-Atlantique, mais aucun CIS avec une collectivité n'a été signé à ce jour.

02 Pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné ?

Ce sont d'abord les travailleurs sociaux qui se sont opposés aux projets. Comment pouvait-on concevoir éthiquement de faire des bénéfices financiers dans le domaine du social ? Plus inquiétant encore, à quoi riment les objectifs fixés dans l'action sociale ? « Fixer un objectif de diminution d'enfants placés dans le cadre de l'ASE s'avère risqué. Les travailleurs sociaux peuvent être soumis à la pression de résultats et tentés de préconiser le retour des enfants dans leur famille, même s'ils s'y trouvent en danger. Regarder les résultats plutôt que le sens d'une action est périlleux », assure Joran Le Gall, président de l'Anas (lire p.33). Côté départements, d'autres difficultés sont relevées. Comment voter un budget pluriannuel et incertain, alors que le remboursement de l'investisseur ne s'effectue qu'au terme de l'expérimentation, avec une rémunération variable selon les résultats ? Comment concilier les CIS avec les outils de planification, tels les contrats pluriannuels d'objectifs et moyens ? Il faut, en outre, acculturer les agents de la collectivité à une approche centrée sur les « coûts évités ».

03 Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans son pacte de croissance de l'ESS, présenté fin novembre 2018, Christophe Itier, Haut commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale (ex-directeur général de La Sauvegarde du Nord), a remis au goût du jour les CIS. Parmi les ambitions de ce pacte : « Relancer dès 2020 un programme ambitieux de CIS en les simplifiant et les adaptant aux collectivités. »

Les SIB

Le premier des Social Impact Bonds (SIB) concerne le programme de réinsertion de la prison de Peterborough en Angleterre. Lancé en 2010 pour un coût de 8 millions d'euros et une durée totale de huit années, il visait à diminuer de 7,5 % en cinq ans le taux de récidive d'un groupe de 2 000 détenus. La baisse de la récidive représentant des économies, le ministère de la Justice s'était engagé à rembourser le capital, assorti d'intérêts, en cas de succès. Publiés en 2014, les premiers résultats étaient plutôt encourageants, le taux de récidive ayant diminué de 8,4 %. Le gouvernement a décidé de généraliser à l'échelle nationale ce programme de réinsertion des prisonniers avant la fin de l'expérimentation. En 2016, le Royaume-Uni avait mis en place 24 SIB, avec un retour sur investissement pouvant aller jusqu'à 13 %.

SUR LE WEB

Pour partir de zéro

Ce guide présente les différentes méthodes pour mesurer l'impact d'une politique publique sur ses bénéficiaires, ainsi que les effets sur les non-bénéficiaires. Il donne des pistes sur la façon d'expliquer l'échec ou le succès d'une politique.

« Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? » Guide, France Stratégie, 2016. A lire sur : bit.ly/2W6Kwwo

Tout comprendre de A à Z

Dans ce glossaire très utile, on retrouve toutes les définitions du vocabulaire spécifique des évaluateurs.

« Glossaire de l'évaluation », Quadrant conseil. A lire sur : bit.ly/2F15sES

L'évaluation ? Une nécessité

Ce document présente les raisons pour lesquelles un élu doit engager une évaluation et la façon dont elle se déroule. Il fait référence à la charte de l'évaluation de la SFE.

« Evaluer une action publique. Petit guide à l'usage des élus et autres décideurs », Société française de l'évaluation. A lire sur : bit.ly/2DrTRHV

À LIRE

Le rôle de la prévention spécialisée confirmé

Une étude menée dans les vingt-cinq communes de Moselle comportant des quartiers politiques de la ville a permis de réaffirmer le rôle de la prévention spécialisée comme mission de la protection de l'enfance, et de conserver ses budgets.

« La prévention spécialisée en Moselle », observatoire de l'action sociale départementale, 2014. Contact : Carola Ortega-Trur, 03.87.56.87.04.



la Gazette.fr

Pour aller plus loin

« Des indicateurs d'évaluation territorialisés seront négociés » – Olivier Noblecourt

www.lagazette.fr/601049

Evaluer l'action publique, une bonne pratique qui tarde à se déployer

www.lagazette.fr/430501